

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 125 (1999)
Heft: 9

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nouvelle orientation de la SIA

La SIA prend son avenir en mains

Le groupe de travail «Nouvelle orientation de la SIA» (GTN) a soumis les statuts révisés aux délégués. Lors de la conférence des présidents du 10 avril dernier, Peter Frei, président de la section Argovie, exhorta vivement ses collègues à faire preuve d'ouverture et de générosité, dans le sens d'une SIA forte et unifiée.

Jusqu'à fin février, 44 prises de position parfois volumineuses furent retournées au sujet du projet de statuts envoyé à tous les membres en décembre dernier. Les opinions exprimées sont des plus diverses. Le GTN a pu reprendre, dans une large mesure et sous une forme quelquefois modifiée, les suggestions faites. Les statuts révisés ont été envoyés aux sections et groupes spécialisés à l'attention des délégués.

La nouvelle SIA

La nouvelle SIA mettra l'accent sur les *membres individuels*. Ce sont eux qui président à la destinée de la SIA. L'affiliation individuelle est accordée aux candidats disposant d'un diplôme universitaire ou d'une formation équivalente et de trois ans au moins d'expérience professionnelle. Les membres individuels représentent en outre les intérêts des bureaux SIA offrant des prestations de planification et de conseil dans les secteurs de la construction, de la technique et de l'environnement.

Le statut de *membre associé* donne aux personnes répondant aux exigences professionnelles requises pour l'acquisition ultérieure de l'affiliation individuelle, c'est-à-dire les jeunes diplômés issus de l'EPF, d'une ETS ou d'une HES et les étudiants ayant atteint le 5^e semestre, la possibilité de faire partie intégrante du réseau de connaissances et de relations de la SIA.

Chaque membre individuel peut appartenir au *groupe professionnel* de son choix. Ainsi, les quatre

groupes professionnels Architecture, Génie civil, Technique/Industrie et Sol/Air/Eau sont-ils représentatifs des professions qu'ils englobent. A son tour, ce phénomène confère aux groupes professionnels et à la SIA Suisse plus de poids dans la résolution de problèmes et la représentation d'intérêts, y compris ceux des bureaux SIA. Les groupes professionnels symbolisent l'ouverture de la SIA au-delà du secteur de la construction. Le représentant de la section au conseil du groupe professionnel correspondant est désigné par les membres du groupe professionnel concerné.

Les groupes spécialisés deviennent les *sociétés spécialisées de la SIA*. D'une part, ce changement entend souligner l'indépendance de ces groupes dans l'optique de la culture des compétences professionnelles. D'autre part, il doit rendre la SIA Suisse plus attrayante aux yeux des sociétés et organisations externes. La concentration des forces (de milice) aujourd'hui fortement dispersées est d'importance capitale pour la force de persuasion des ingénieurs et des architectes. La pondération des sociétés spécialisées au sein des conseils des groupes professionnels, et donc indirectement au sein de l'assemblée des délégués, est supérieure à celle qui ressortait du premier projet de statuts. La répartition en un ou deux groupes professionnels, qui s'effectue sur demande des différentes sociétés spécialisées, vise à coordonner les activités des sociétés spécialisées entre elles et avec celles du groupe professionnel. Cela permettra en bien des points – consultations, représentations, relations extérieures, formation et perfectionnement, etc. – d'exploiter des synergies précieuses, de renforcer l'influence et d'augmenter les chances de succès.

A l'avenir, la SIA devra renforcer son rôle de *plate-forme* servant à résoudre les problèmes. Les inté-

rêts des groupes représentés au sein de la SIA – mandataires, mandants, diverses professions, employeurs et employés – seront mieux représentés s'ils sont regroupés sur une plate-forme unique. Les solutions trouvées en commun ont plus d'impact. La collaboration avec les partenaires de la SIA et d'autres plates-formes devra également être renforcée.

Prise en compte d'une partie seulement des propositions

Afin de rendre accessibles les nombreuses prises de position, le GTN a envoyé un collage de près de 60 pages A3 aux sections, groupes spécialisés et autres personnes s'étant prononcées. Le GTN s'est basé sur ce collage pour sa révision, et personne ne s'étonnera si toutes les propositions n'ont pu être intégrées au projet de statuts. Mentionnons ici, à titre d'exemple, deux requêtes de nature fondamentale.

- Le GTN n'estime pas nécessaire la signature, par les membres, d'une charte d'éthique spéciale. En effet, avec sa demande d'admission à la SIA, chaque membre doit en particulier confirmer le respect du code d'honneur.
- L'autonomie financière des groupes professionnels au sein de la SIA Suisse n'est pas possible, étant donné que dans une société, les finances doivent toujours être réglées de manière centrale (assemblée des délégués). Une indépendance des groupes professionnels – qui n'a d'ailleurs été proposée nulle part – affaiblirait les groupes professionnels eux-mêmes et la SIA Suisse. Les groupes professionnels établissent et gèrent leur budget annuel de manière autonome, conformément aux normes comptables de la SIA Suisse.

Les statuts forment le cadre, les membres le tableau

Les règlements relatifs à l'affiliation, aux relations commerciales et

aux normes ainsi que le code d'honneur servent de dispositions pour l'exécution des statuts. Tout comme ces derniers ils nécessitent l'approbation de l'assemblée des délégués. Les prestations de la SIA qui font l'objet d'une optimisation constante pour toutes les catégories de membres ne font pas partie des statuts et règlements, à l'instar d'un effort renforcé au niveau des relations publiques.

Les statuts forment le cadre de la future SIA. Le tableau surgira des activités des membres. Ce sont

eux qui iriseront les secteurs de la construction, de la technique et de l'environnement. Ces secteurs sont tous représentés au sein des organes, en particulier la direction et les très influents groupes professionnels. Cela permet de communiquer directement requêtes et suggestions mais aussi de reconnaître comme tels les conflits d'intérêts. La SIA a plus que jamais besoin de membres actifs œuvrant dans l'intérêt de tous.

Groupe de travail

«Nouvelle orientation de la SIA»

Conférence des présidents

Prochain aboutissement de plusieurs réformes engagées par la SIA

La première conférence des présidents de l'année s'est tenue le 10 avril dernier à Berthoud. Les principaux objets à l'ordre du jour ont été le lancement de la procédure de consultation pour la version d'avril 99 des statuts de la SIA, les nouvelles procédures d'adjudication (norme SIA 140 et règlement relatif à la commission ad hoc), le nouveau règlement des concours (SIA142), le renouvellement du service juridique, ainsi que quelques pistes relatives à une conception de la communication pour la SIA.

Dans son introduction, Kurt Aellen, le président central, a tout d'abord souhaité que la transmission de l'information entre la conférence des présidents et les sections soit intensifiée, les divers processus de consultation engagés impliquant souvent des délais relativement courts.

Il s'est ensuite inquiété de la considération dont bénéficie la SIA aux yeux des mandants, privés ou publics, et suggéré de renforcer la notion de partenariat avec les autorités. En soulignant que la Société est «encore» forte, Kurt Aellen a en effet laissé transparaître la crainte d'un effritement continu de la position de la SIA. Pour y faire face, il a insisté sur la

nécessité de voir des personnalités fortes soutenir la Société.

La présentation des comptes 1998, encore provisoires, de la SIA centrale a néanmoins donné un signal positif. Ceux-ci laissent en effet apparaître une amélioration sensible de la situation financière, laquelle devrait permettre de financer plusieurs projets dans le cadre du budget 2000.

Procédure de consultation sur les nouveaux statuts

Le projet de rédaction des nouveaux statuts a suscité de nombreuses prises de positions: 12 d'entre elles émanant de sections cantonales, dont l'une établie par l'ensemble des sections romandes, 13 provenant des groupes spécialisés et 19 rédigées par des membres individuels. Une nouvelle version tenant compte de ces remarques a été adressée aux sections et aux groupes spécialisés. Les requêtes écrites qu'elle pourrait susciter devront impérativement être adressées au secrétariat général avant le 15 mai 1999.

Les commissions SIA 140 et 142

Les efforts consentis depuis plusieurs années par Giuliano Anastasi, membre du comité central, dans le but d'une clarification des

règles d'attribution des marchés, ont enfin porté leurs fruits. En préambule du rapport de la commission concernant les procédures d'adjudication (SIA 140), Robert Beer constate que ce sont surtout les grandes entités qui bénéficient actuellement de l'ouverture des marchés. A ses yeux, il serait nécessaire en premier lieu de définir le contexte légal national et international et mettre l'accent sur les valeurs de créativité, de qualité et de responsabilité sociale. Les objectifs que s'est fixés la commission sont une étude de marché, l'établissement du principe «pas d'honoraires sans projet», l'intensification de la collaboration avec les autorités et la coopération interne avec la commission chargée du nouveau règlement des concours. Enfin, elle s'est donnée pour mission d'intensifier l'information sur les adjudications.

Blaise Junod a ensuite signalé que le nouveau règlement des concours d'architecture et d'ingénierie (SIA 142) était en vente dans sa version allemande. Les versions françaises et italiennes seront pour leur part disponibles à la fin du mois d'avril. Par conséquent, les normes SIA 152 et 153 sont abrogées. La commission des concours se consacre désormais à la surveillance et au contrôle de la conformité des concours. Elle étudie en outre la mise sur pied d'un service national d'information sur l'ouverture et les résultats des concours et participe à la révision de l'accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP). Blaise Junod a conclu en soulignant qu'à ses yeux, la promotion du concours constitue toujours la meilleure réponse face à une tyrannie du marché.

Quelques nouveautés

Plusieurs projets sont désormais sur le point d'être opérationnels: il s'agit, d'une part, du Modèle de prestations (MP) qui propose une formulation dialogique des rapports entre le maître de l'ouvrage et ses différents mandataires et,

d'autre part, du contrat de garantie SIA Plus en allemand, déjà en vigueur en Suisse romande, qui offre de meilleures perspectives face à la concurrence des entreprises générales.

Quant au Service juridique du secrétariat général, il a été remanié avec l'arrivée du nouveau responsable, M^e Jürg Gasche¹. Celui-ci envisage la constitution d'un réseau d'avocats spécialisés dans le droit de la construction, le développement des missions de médiation, d'arbitrage et d'expertise, ainsi que la mise sur pied d'une base de données juridiques.

¹ Voir « Informations SIA » dans IAS N° 5 du 10 mars 1999, p.91

Enfin, une réflexion sur la conception de la communication à la SIA a été engagée, dont on devine, en filigrane, les bénéfices espérés. En effet, un mandat a été confié au spécialiste de la communication carougeois Roger Pfund, lequel, on le sait, est l'auteur du graphisme des plus récentes séries de billets de banque en Suisse et en France.

Francesco Della Casa

Normes

Validité prolongée pour trois cahiers techniques SIA

Le délai de validité de trois ans attribué lors de leur approbation aux cahiers techniques énumérés ci-dessous ayant expiré, la commis-

sion centrale des normes (CCN) réunie le 30 mars 1999 a décidé – sur requête des commissions sectorielles concernées – de reconduire, pour trois ans, la validité des documents suivants :

- 2003 « Crépis, enduits et systèmes de crépis et d'enduits d'assainissement » (valable jusqu'en avril 2002)
- 2006 « Durchführung und Interpretation der Potentialmessung an Stahlbetonbauten » (valable jusqu'en février 2002)
- 2009 « Dimensionnement des ouvrages ancrés » (valable jusqu'en décembre 2001).

*Markus Gehri, Dr es sc. techn.,
Secrétariat général, Service
« Technique et organisation »*

Développement durable : un défi pour tous

Réflexion suscitées par la lettre de M. Paul Huguenin, Lonay¹

Merci à M. Paul Huguenin pour sa réflexion sur le développement durable, en particulier pour sa conclusion : « Assurer un développement durable est un devoir ». Certes, M. Huguenin considère qu'il est un devoir de relever ce défi, mais il laisse transparaître une certaine désillusion quant à la portée de son action possible, comme celle des « gens de la science et de la technique, qui prétendent être une élite », pour reprendre ses termes, face à « l'écrasante pression économique-financière ».

Cependant, il ne faudrait pas oublier que la pression économique-financière, si écrasante soit-elle, n'en obéit pas moins aux lois du marché, c'est-à-dire qu'elle est totalement tributaire de la demande. Or cette demande commence précisément à se trouver profondément modifiée, de manière générale, par la notion de développement durable. Celle-ci est en effet présente dans la nouvelle Constitution fédérale, a été retenue comme argument par la candidature de Sion pour les JO 2006 et va se concrétiser toujours plus au niveau politique dans plusieurs villes, en vertu de l'exécution de l'Agenda 21 issu du sommet de la Terre à Rio en 1992, pour ne citer que ces exemples. Dans ce contexte, le rôle de l'élite susmentionnée est

de saisir cette formidable occasion qu'est le développement durable pour lui donner une orientation et une taille résolument humaine. C'est en effet là un des enjeux trop souvent négligés : le développement durable est une notion complexe recouvrant plusieurs domaines, dont chacun des protagonistes tente de tirer la couverture à soi, oubliant qu'au bout du compte, si l'on cherche à protéger l'environnement, si l'on vise à augmenter le degré d'efficacité de l'économie et si l'on veut intégrer une dimension sociale, c'est pour assurer le développement durable de l'homme. Car c'est bien l'être humain et ses multiples besoins qui sont au centre de la problématique actuelle.

En tant qu'élite, les gens de science et de technique ont un rôle de leader d'opinion à jouer et ils le jouent bien souvent sans en être conscients. De cette manière, ils ont la possibilité d'influencer la demande et par ce biais d'exercer un effet non négligeable sur la pression économique-financière. Il leur appartient donc d'informer sur la notion de développement durable et de l'extraire des dogmes aussi bien économique qu'écologique pour la mettre véritablement au service de l'homme. Nous devons en être convaincus : le développement durable sera ce que nous en ferons.

*Roland Leimgruber, économiste de l'environnement,
responsable du Forum pour une construction saine*

¹ IAS N° 6 du 24 mars 1999